



FICHE PROGRAMME

Formation aux travaux en hauteur et à l'utilisation des EPI s'opposant aux chutes de hauteur

Obligation de formation (Article R4323-106)
Par référence à la recommandation R431 de la CNAMTS

Durée : 1 jour

OBJECTIFS

- ♦ Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux équipements mis à disposition pour réaliser des travaux en hauteur.
- ♦ Evaluer les risques liés aux interventions en hauteur.
- ♦ Identifier les moyens de protection collective et individuelle.
- ♦ Évaluer les connaissances théoriques
- ♦ Évaluer le savoir-faire pratique

PUBLIC CONCERNÉ

- ♦ Toute personne désignée par le chef d'établissement devant intervenir dans le domaine des travaux en hauteur.
- ♦ Adaptation possible pour personne en situation de handicap

PRÉREQUIS

- ♦ Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions
- ♦ Etre âgé de 18 ans minimum

NOMBRE DE STAGIAIRES

- ♦ Maximum : 6 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ♦ Théorie en salle sous forme d'exposés
- ♦ Applications pratiques sur un site pédagogique

ANIMATION

- ♦ Réalisée par des formateurs assurant également des missions de vérifications, d'assistance technique et suivis selon notre système qualité

PRIX

- ♦ Inter-Entreprises : 231,50 € HT
- ♦ Intra-Entreprises : Nous consulter

DATES DE FORMATION

- ♦ Inter-Entreprises : Calendrier sur notre site internet
- ♦ Intra-Entreprises : Nous consulter

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Notre organisme s'engage à vous répondre dans un délai de 48 heures. Le délai d'accès est d'environ 11 jours (*Variable selon nombre de places disponibles*)

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE : 0,5 JOUR

Réglementation applicable à l'utilisation des EPI.
Analyse de risques.
Conditions de mise en œuvre des EPI.
Présentation et description des équipements de travail.
Dispositifs d'ancrages.
Harnais antichute.
Absorbeur d'énergie.
Antichute mobile sur support d'assurage rigide ou flexible.
Antichute à rappel automatique.
Connecteurs (mousquetons, crochets).
Système de maintien au travail.
Longes antichute.
Utilisation des échelles et escabeaux.
Tirants d'air horizontal et vertical.
Facteurs de chute.
Effets pendulaires.
Choix du dispositif d'accrochage.

FORMATION PRATIQUE ET ÉVALUATION DE LA FORMATION : 0,5 JOUR

Mise en situations pratiques avec évaluation en continu

Contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique débouchant sur la délivrance d'une attestation de formation, si avis favorable.



Centre de formation :

Parc d'Activités de la Planque - Rue Nicéphore Niépce
59710 Pont-À-Marcq



03.20.90.95.00



contact@ctd-delinselle.com